https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5I 15QF4330

15ème legislature

Question N°: 4330	De Mme Sophie Panonacle (La République en Marche - Gironde)				Question écrite
Ministère interrogé > Armées				Ministère attributaire > Armées	
Rubrique >défense		Tête d'analyse >Sécurité et surveilla maritime	nce	Analyse > Sécurité et surveille	ance maritime.
Question publiée au JO le : 02/01/2018 Réponse publiée au JO le : 24/04/2018 page : 3521					

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle rappelle à Mme la ministre des armées les engagements de l'État liés à la sécurité et surveillance maritime. Il y a peu, le Gouvernement a pris l'engagement de renforcer la sécurité et la surveillance maritime. Pour ce faire, il a été convenu l'achat de sept patrouilleurs dédiés aux Outre-mer. À ce jour, aucune information précisant le calendrier de cette opération n'est disponible. Elle lui demande s'il est aujourd'hui possible de connaître les dates de ces acquisitions et le budget alloué.

Texte de la réponse

Comme il a été rappelé dans la récente Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, la protection de nos approches maritimes et de nos intérêts en mer requiert, ponctuellement, des capacités pour faire face à des menaces comme le terrorisme maritime ou les tentatives d'incursion dans nos eaux territoriales. Elle nécessite impérativement un effort particulier dans les équipements permettant d'intervenir dans le cadre de la défense maritime du territoire et de l'action de l'État en mer, notamment dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (DROM-COM). Dans ce contexte, l'acquisition de moyens dédiés à la surveillance et à la sécurité maritime, et en particulier le renforcement de la flotte des patrouilleurs de la marine nationale, ont fait l'objet de la plus grande attention lors des travaux d'élaboration du projet de loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2019 à 2025. Ainsi, outre la livraison des 2 derniers bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH), le rapport annexé à ce projet de loi prévoit la livraison d'un troisième PLG en 2019 au profit des Antilles, la livraison de 6 patrouilleurs pour l'outre-mer entre 2022 et 2024 et la livraison des 2 premiers bâtiments de surveillance et d'intervention maritime (BATSIMAR) destinés aux façades métropolitaines, avant 2025. Au total, la marine disposera de 19 patrouilleurs en 2030. 9 nouveaux bâtiments seront livrés d'ici à 2025, s'ajoutant aux deux premiers PLG livrés en 2016 et 2017. Le coût du troisième PLG est de l'ordre de 25 M€, le coût des autres unités sera consolidé lors de leur commande.